

Image not found or type unknown



Divorce au bout de 8 ans et naturalisation

Par **damienGO**, le **16/06/2016** à **10:15**

Bonjour ma question concerne le divorce. Marié depuis 8 ans n'ayant pas eu d'enfant pour des raisons médicales, la vie fait que nous voulons divorcer sachant que ma femme a eu la nationalité il y a 1 an et demi. Ma femme et moi-même voulons pas qu'elle perde la nationalité car nous nous sommes marié par amour en aucun cas mariage blanc ou gris. La loi dit qu'il y a un retrait de la nationalité avant 1 an et dans les 2 ans une possibilité d'enquête lors d'un divorce, concernant les 1 an nous sommes plus concerné. Donc vu notre situation il y aura un risque qu'on lui retire la nationalité ? Merci de vos réponses Cordialement